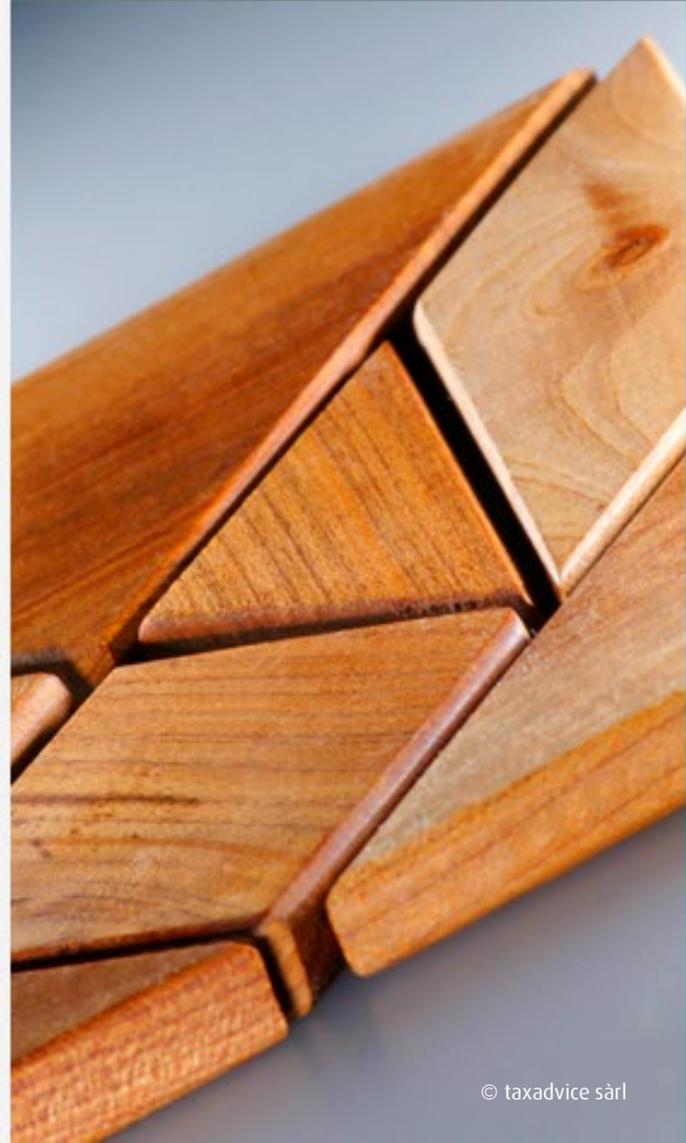


Parlez-vous fiscalité ? Nous oui.

Vendredi 11 mars 2022





Qui sommes-nous ?

1. Un bureau d'expertise et de conseil fiscal indépendant
2. Etabli depuis 25 ans dans le centre de Nyon
3. Spécialisé dans l'imposition des clients privés en général et dans le droit international / intercantonal
4. Equipe stable et multilingue de 9 collaborateurs·trices, dont 6 conseillers fiscaux
5. Service de haut de gamme, personnalisé et proactif
6. Implantation locale – activité sur divers cantons





Nos services

1. Gamme de service étendue allant de la consultation unique au service complet
2. Accompagnement tout au long de l'année dans le processus de taxation - depuis la déclaration d'impôt jusqu'à la décision de taxation et éventuellement la réclamation
Déclaration d'impôt = conseil
3. Défense du contribuable
4. Conseil et planification fiscale : changement de situation familiale et/ou professionnelle, investissements financiers, fiscalité de l'immobilier, fiscalité de l'entrepreneur, structuration du patrimoine, planification successorale, simulations fiscales, etc.
5. Service aux entrepreneurs
6. Droit fiscal international
7. Sécurité sociale et prévoyance professionnelle





Nos valeurs et nos engagements envers nos clients et nos collaborateurs

1. Excellence
2. Intégrité
3. Confidentialité et discrétion
4. Transparence
5. Respect, franchise et bienveillance
6. Disponibilité et réactivité
7. Citoyenneté responsable - Prix du développement durable de la ville de Nyon en 2014



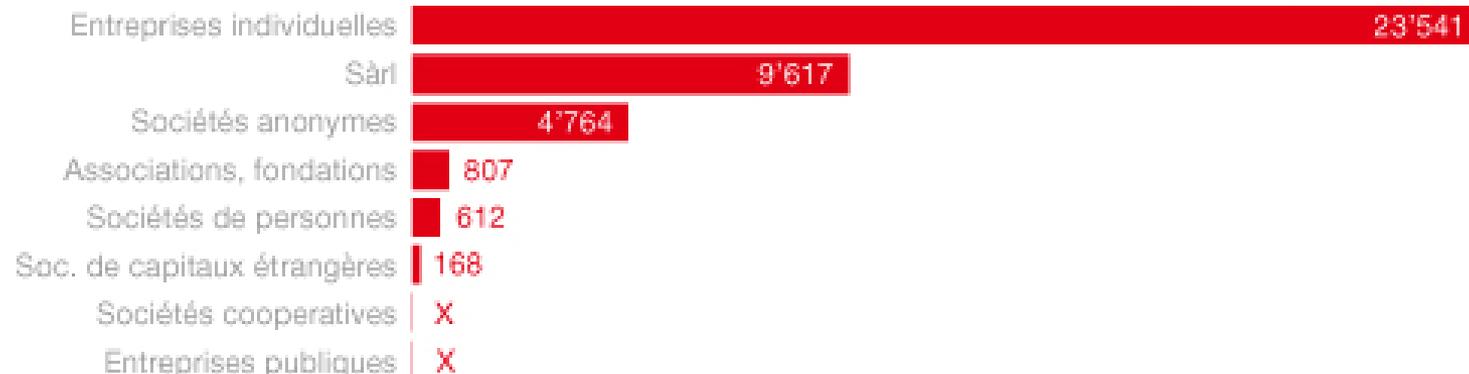


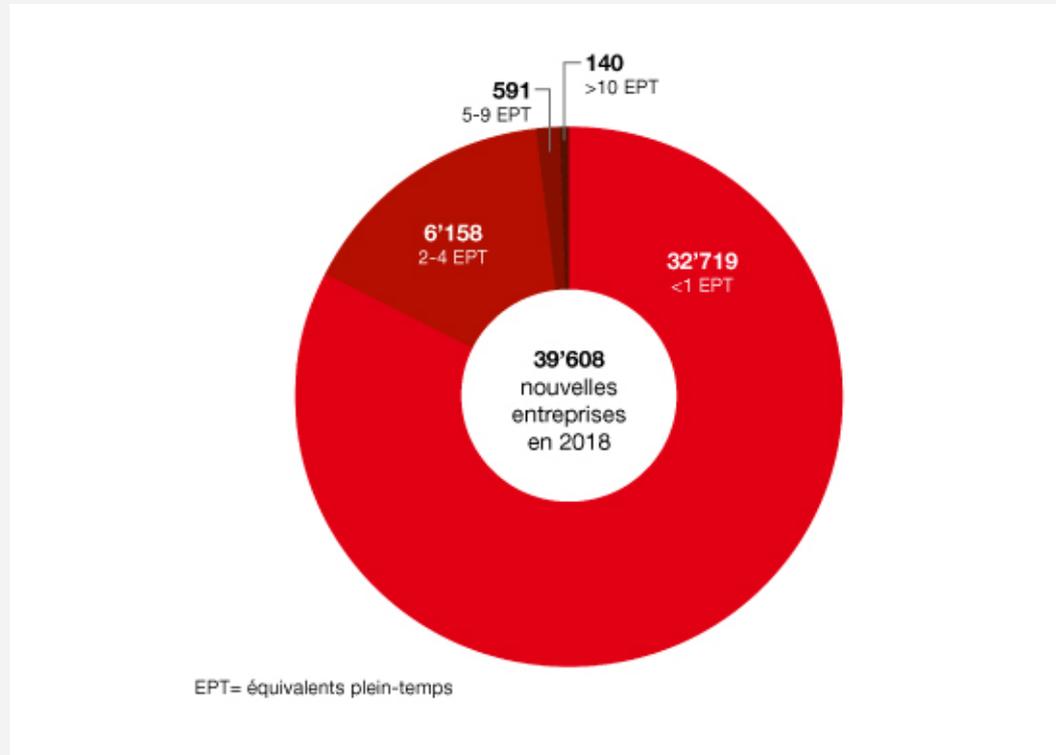
Fiscalité de l'entrepreneur: questions choisies

Nombre de nouvelles entreprises par région en 2018



Nombre de nouvelles entreprises selon la forme juridique en 2018





Source: https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/faits-et-tendances/politique-pme-faits-et-chiffres/chiffres-sur-les-pme/creations-d_entreprises.html





Plan

I. Choix de la structure légale

II. Raison individuelle

- a) Impôt revenu et fortune
- b) Reconnaissance activité indépendante
- c) Fortune privée / fortune commerciale
- d) Sécurité sociale et prévoyance
- e) Divers: RC / TVA / Situations intercantionales et internationales

III. Société de capitaux / SA – Sàrl

- a) Impôt revenu et fortune
- b) Estimation titres non cotés
- c) Divers: RC / TVA / Situations intercantionales et internationales

IV. Réflexions finales

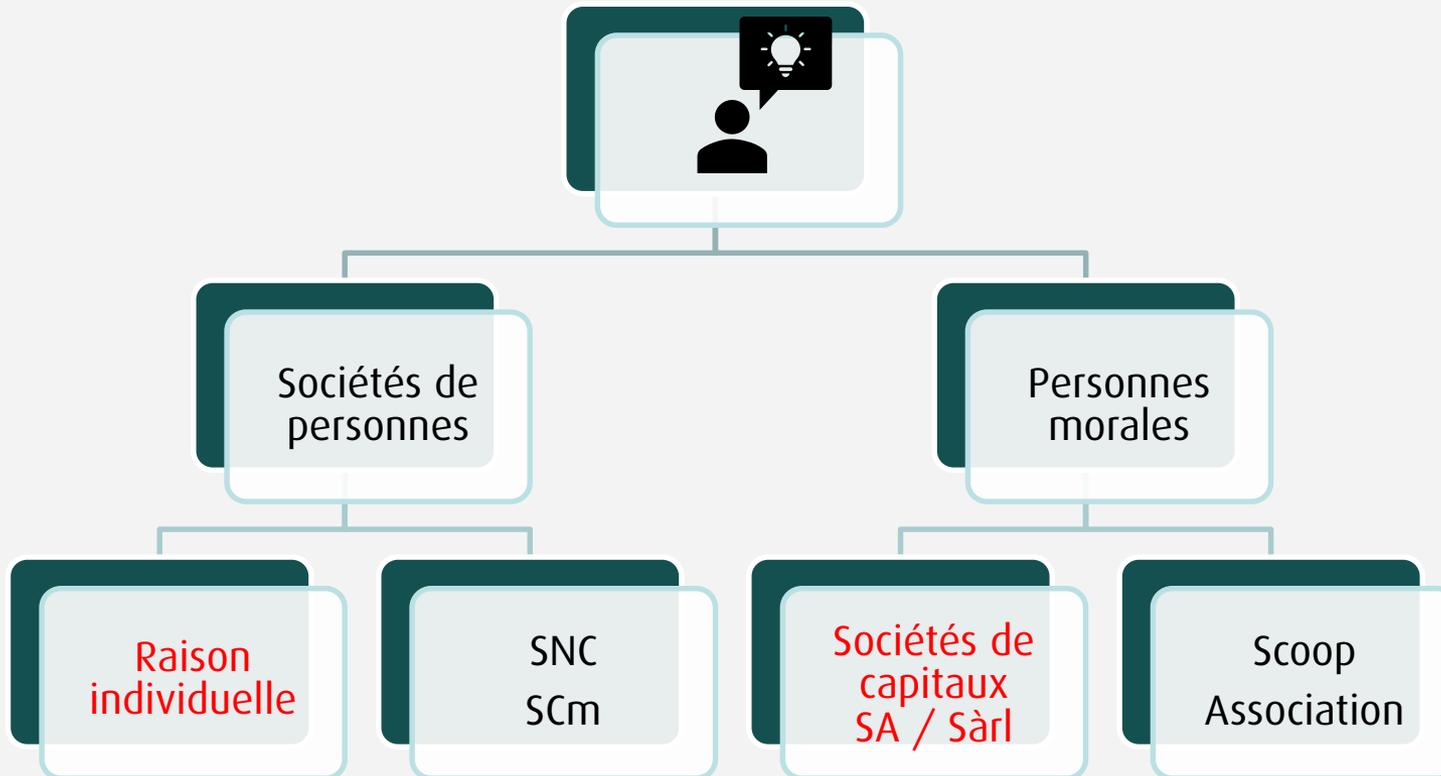
V. Liens utiles

VI. Questions





I. Choix de la structure légale





- ✓ Conséquences sur l'entreprise et de l'entrepreneur
 - impôts directs
 - autres impôts (p. ex. impôt anticipé; droit de timbre d'émission)
 - obligations comptables (p. ex. facturation vs encaissement)
 - autres obligations (p. ex. Registre du commerce)
- ✓ Frais de constitution (notaire, capital minimum...)
- ✓ Responsabilité





✓ Critères

- Nombre d'associés (1 ou >1 ?)
- Risque / responsabilité
- Frais / Capital
- Nécessité de financement extérieur
- Fiscalité
- Sécurité sociale / prévoyance
- Autres: situation personnelle et familiale; employés; possibilités de développement; planification transmission entreprise ...





II. Raison individuelle

a) Impôt revenu et fortune

- ✓ Entreprise ` sujet fiscal indépendant
- ✓ Revenu net de l'activité indépendante fait partie du revenu imposable du contribuable
- ✓ Actifs et dettes d'exploitation font partie de la fortune nette imposable du contribuable
- ✓ Report de pertes non compensées durant 7 ans – si poursuite d'activité indépendante!





Madame Indépendante et Monsieur Salarié

FORTUNE au 31 décembre

Actifs

Immeubles

Titres et créances

Actifs d'exploitation

Total des actifs

Total	Madame	Monsieur
950 000	475 000	475 000
400 000	200 000	200 000
20 000	20 000	
1 370 000	695 000	675 000

Passifs

Dettes hypothécaires

Dettes d'exploitation

Fortune pour le taux/imposable

(600 000)	(300 000)	(300 000)
(3 000)	(3 000)	
767 000	392 000	375 000

REVENUS

Revenu de la fortune

Valeur locative

Revenus de titres

Frais de la fortune

Frais d'entretien immeubles forfaitaires

Frais d'administration des titres

Revenu net de la fortune

Total	Madame	Monsieur
40 000	20 000	20 000
2 000	1 000	1 000
(12 000)	(6 000)	(6 000)
(600)	(300)	(300)
29 400	14 700	14 700

Intérêts passifs

Revenu net activité indépendante

Revenu activité dépendante

Frais

Frais professionnels

Déduction double gain

REVENU IMPOSABLE

0.00%	0.00%	0.00%
(10 000)	(5 000)	(5 000)
40 000	40 000	
100 000		100 000
(3 000)		(3 000)
(1 700)	(850)	(850)
154 700	48 800	105 800

Nombre de parts

REVENU DETERMINANT POUR LE TAUX

1.8		
85 900		





Monsieur Indépendant

DECLARATION D'IMPÔT 2021

Répartition internationale et intercantonale

FORTUNE au 31 décembre

Actifs

Immeubles

Titres et créances

Actifs d'exploitation

Total des actifs

Répartition en %

Passifs

Dettes hypothécaires

Dettes d'exploitation

Fortune pour le taux/imposable

Monsieur	
	500 000
	200 000
	20 000
	720 000

	(400 000)
	(3 000)
	317 000

REVENUS

Revenu de la fortune

Valeur locative

Revenus de titres

Frais de la fortune

Frais d'entretien immeubles forfaitaires

Frais d'administration des titres

Revenu net de la fortune

Intérêts passifs

Revenu net activité indépendante

Revenu net

REVENU IMPOSABLE

Monsieur	
	20 000
	2 000
	(6 000)
	(300)
	15 700

	0.00%
	(6 000)
	(25 000)
	(15 300)
	0





Monsieur Indépendant

DECLARATION D'IMPÔT 2022 Répartition internationale et intercantonale

FORTUNE au 31 décembre

Actifs

Immeubles

Titres et créances

Actifs d'exploitation

Total des actifs

Répartition en %

Passifs

Dettes hypothécaires

Dettes d'exploitation

Fortune pour le taux/imposable

Monsieur	
	500 000
	200 000
	20 000
	720 000

	(400 000)
	(3 000)
	317 000

REVENUS

Revenu de la fortune

Valeur locative

Revenus de titres

Frais de la fortune

Frais d'entretien immeubles forfaitaires

Frais d'administration des titres

Revenu net de la fortune

Intérêts passifs

Revenu net activité indépendante

Perte reportée activité indépendante 2021

REVENU IMPOSABLE

Monsieur	
	20 000
	2 000
	(6 000)
	(300)
	15 700

	(6 000)
	8 000
	(15 300)
	2 400





b) Reconnaissance activité indépendante

- organisation propre et librement choisie (absence de rapport de dépendance)
- reconnaissable par des tiers
- aux risques et profits de la personne
- avec investissement de travail et / ou capital
- de manière durable
- à des fins lucratives
 - ⇒ hobby?
 - ⇒ Activité professionnelle vs gestion fortune privée (commerçant professionnel d'immeubles, de titres...)





c) Fortune privée / fortune commerciale

- ✓ Bénéfice net comptable = différence entre situation patrimoniale commerciale en début et fin d'exercice
- ✓ Recettes
 - Y compris bénéfices en capital provenant de l'**aliénation**, de la **réalisation** (...) d'éléments de la fortune commerciale
 - Y compris **transfert** d'éléments de la fortune commerciale à la fortune privée

Nécessaire de distinguer fortune privée et fortune commerciale

Nécessaire de distinguer activité indépendante et gestion de fortune privée





- ✓ Fortune commerciale: tous les éléments de fortune servant **entièrement ou de manière prépondérante** à l'exercice de l'activité indépendante
 - Biens uniquement fortune privée
 - Biens uniquement fortune commerciale
 - Biens mixtes: servent à des fins commerciales et privées
 - Pas de traitement mixte
 - Servant à l'exploitation; volonté de mettre à profit le bien pour améliorer revenu d'activité indépendante? Acquis avec quels fonds?
 - Utilisation prépondérante à l'exploitation: > 50%?

- ✓ **Conséquences fiscales radicalement différentes!**
 - Gains en capitaux: immeubles, «serial entrepreneur» et participations dans SA / Sàrl, ...
 - Amortissements
 - Déduction pertes





- ✓ **Réaliser un revenu sans le savoir...**
 - Transfert d'actif de fortune commerciale à fortune privée:
 - Arrêt activité indépendante
 - Changement de prépondérance

- ✓ **Exercer une activité indépendante sans le savoir...**
 - Commerçant professionnel d'immeuble, de titres, de vin...

- ✓ **Continuer à exercer une activité indépendante sans le savoir...**





d) Sécurité sociale et prévoyance

✓ Premier pilier: AVS / AI / APG

- Affiliation obligatoire
- Auto-enregistrement!
- 10% dès CHF 57'400 + Allocations familiales + frais d'administration
- Pas d'assurance chômage

✓ Deuxième pilier: prévoyance professionnelle

- Affiliation facultative pour indépendant
- Affiliation obligatoire pour employés de l'indépendant
- Retrait LPP accumulé en tant qu'employé pour **débuter** une **activité indépendante**:
Délai - retrait total – imposition capital de prévoyance – rachat précédent?





✓ Troisième pilier a: prévoyance privée liée

- Sans affiliation LPP: «grand» pilier 3a (CHF 34'416 ou 20% revenu net)
- Avec affiliation LPP: «petit» pilier 3a (CHF 6'883)
- Retrait 3^{ème} pilier a pour début ou changement **d'activité indépendante**

✓ Protection sociale – planification fiscale

e) Divers: RC / TVA / Situations intercantionales et internationales

- ✓ Registre du commerce: obligatoire si chiffre d affaires e CHF 100 000 (sur 1 ou plusieurs RI)
- ✓ TVA: assujettissement obligatoire si chiffre d affaires mondial e CHF 100 000
- ✓ Intercommunal / Intercantonal / International: obligations - planification fiscale



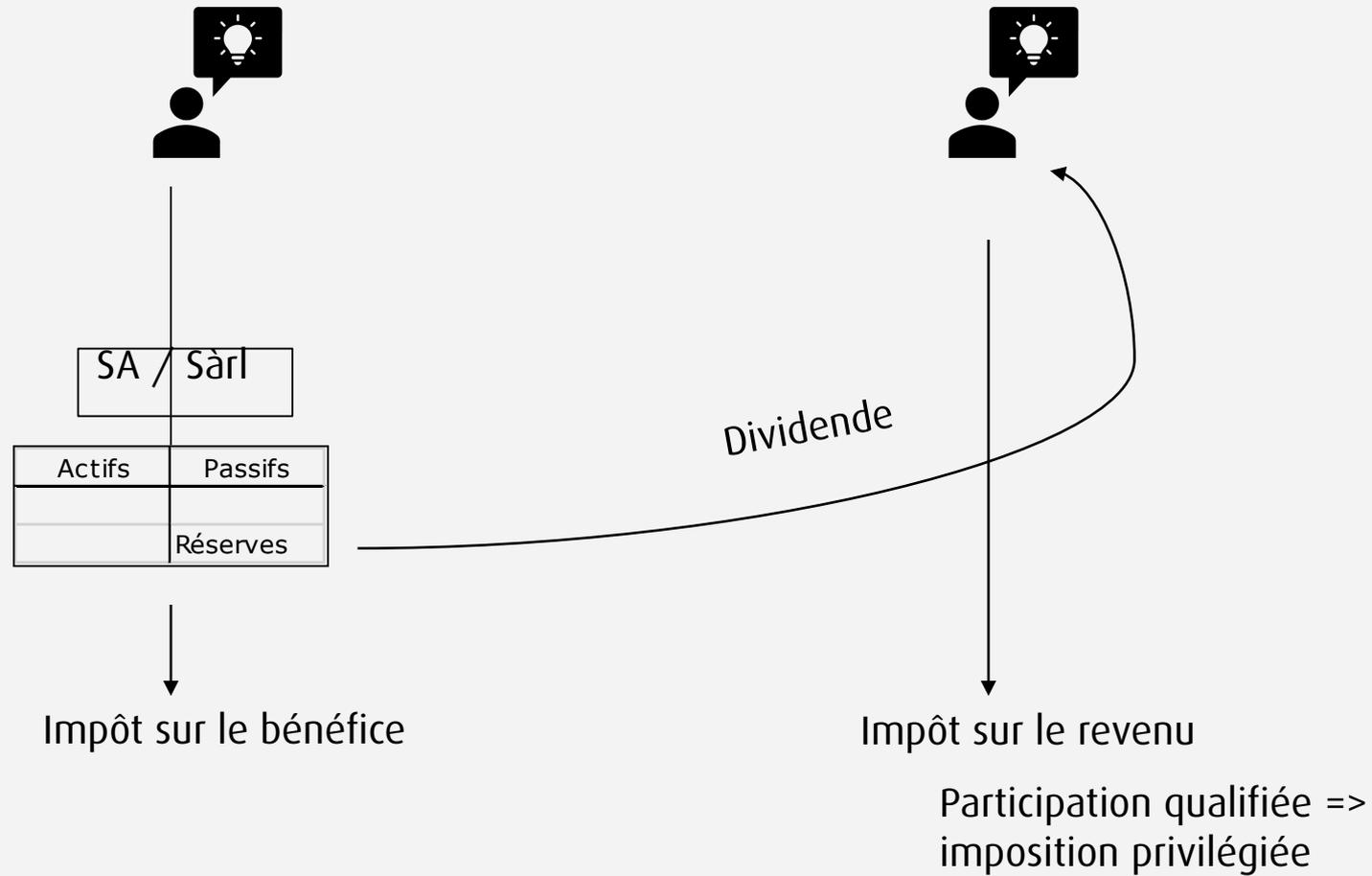


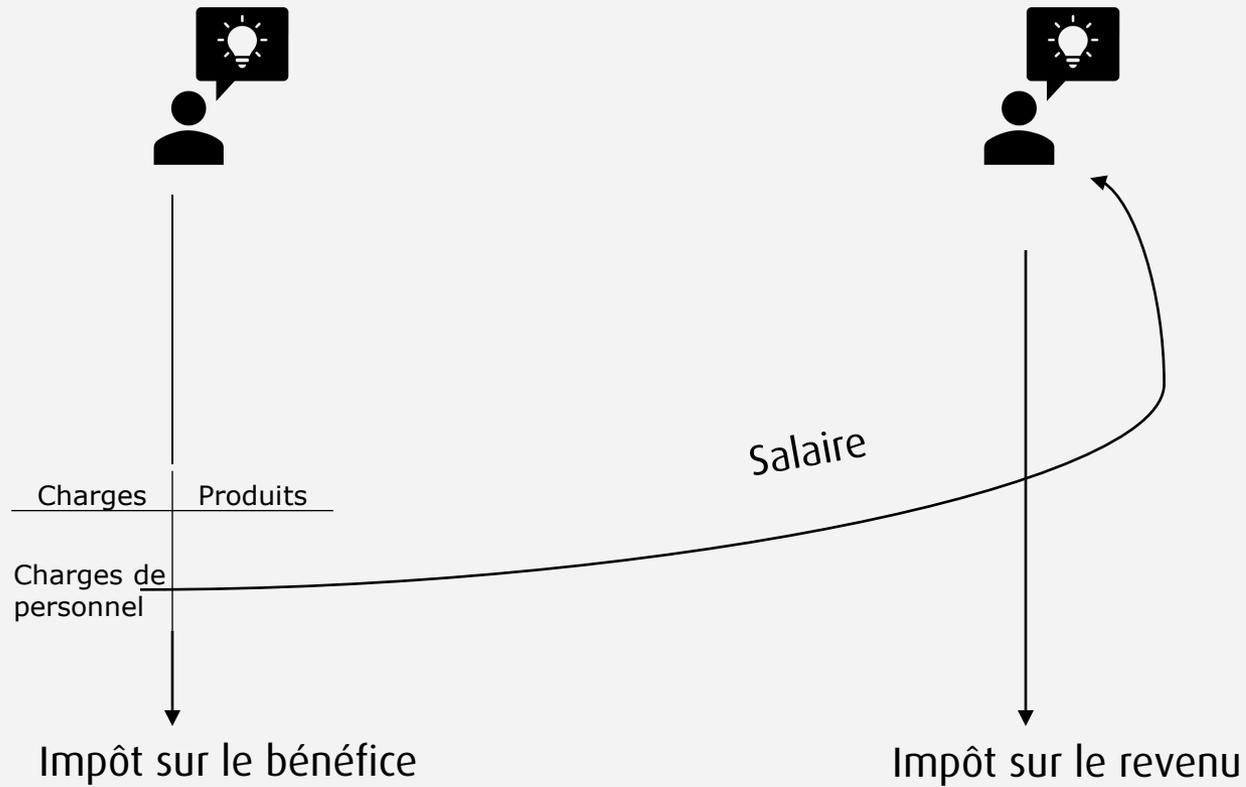
II. Société de capitaux / SA - Sàrl

a) Impôt revenu et fortune

- ✓ Entreprise = sujet fiscal indépendant
- ✓ SA / Sàrl: impôt sur le bénéfice (VD : 13.79%) et sur le capital
- ✓ Entrepreneur = actionnaire → Impôt sur le revenu
Entrepreneur = employé et la fortune
- ✓ SA / Sàrl:
 - Salaire: charge déductible - Mais: cotisations sociales
 - **Bénéfice net**: imposition – Mais: pas de cotisations sociales
- ✓ Employé:
 - Salaire imposable + cotisations sociales + contributions LPP
 - **Bénéfice net distribué** = dividende imposable
- ✓ Double imposition économique – allégée par imposition partielle du dividende









Monsieur Actionnaire

DECLARATION D'IMPÔT 2021

Répartition internationale et intercantonale

FORTUNE au 31 décembre

Actifs

Immeubles

Titres et créances

Participation SA / Sàrl

Total des actifs

Répartition en %

Passifs

Dettes hypothécaires

Fortune pour le taux/imposable

	Monsieur	Monsieur
	500'000	500'000
	200'000	200'000
	100'000	100'000
	800'000	800'000
	(400'000)	(400'000)
	400'000	400'000

REVENUS

Revenu de la fortune

Valeur locative

Revenus de titres

Dividende SA / Sàrl

Frais de la fortune

Frais d'entretien immeubles forfaitaires

Frais d'administration des titres

Revenu net de la fortune

Intérêts passifs

Salaire net

Frais

Autres frais professionnels (forfait 3%)

Réduction pour participation qualifiée

REVENU IMPOSABLE

	Monsieur	Monsieur
	20'000	20'000
	2'000	2'000
	5'000	
	(6'000)	(6'000)
	(300)	(300)
	20'700	15'700
	(6'000)	(6'000)
	100'000	104'177
	(3'000)	(3'125)
	(1'500)	
	110'200	110'700

AVS - LPP employé





b) Estimation des titres non cotés

- ✓ Impôt sur la fortune
- ✓ Calcul sur la base des états financiers de la société
=> distribuer les bénéfices ou ne pas distribuer les bénéfices?
- ✓ Valeur sociétés start up avec tours de financement?
- ✓ Actions difficilement aliénables et dépendantes de performance individuelle de l'actionnaire?
- ✓ Titres qualifiés d'outil de travail – VD 2022

c) Divers: RC / TVA / Situations intercantionales et internationales

- ✓ Registre du commerce: obligatoire
- ✓ TVA: assujettissement obligatoire si chiffre d'affaires mondial e CHF 100 000
- ✓ Intercommunal / Intercantonal / International: obligations - planification fiscale





IV. Réflexions finales

- ✓ Avantages et inconvénients

Raison individuelle	Sociétés de capitaux
Fondation simple	Fondation formelle
Faibles coûts de constitution et d'administration Pas de capital minimum	Coûts de constitution et d'administration Capital minimum
Peu formel (RC; règles comptables)	Formel (RC; règles comptables)
Responsabilité personnelle et illimitée	Responsabilité limitée
Pas de double imposition des bénéfices	Double imposition économique
Imposition immédiate	Thésaurisation des bénéfices





Raison individuelle	Sociétés de capitaux
	Impôt sur la fortune
Taux d'imposition personnel élevé	Faible taux d'imposition au niveau société
Difficultés pour crédits	Meilleure crédibilité
Prévoyance	Prévoyance
Difficulté à transmettre entreprise + risques fiscaux!	Moins de difficulté à transmettre entreprise + risques fiscaux!





- ✓ Relations entreprise – entrepreneur: tiers indépendants!
- ✓ Déduction de charges justifiées par l'usage commercial uniquement!
- ✓ Prévoyance
- ✓ Modification de structure légale





V. Liens utiles

- <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/creation-pme.html>
- <https://www.caisseavsvaud.ch/entreprises/cotisations/independants/>
- <https://www.ahv-iv.ch/fr/Assurances-sociales>
- <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Standortfoerderung/KMU-Politik/E-Government/kmu-portal.html>
- <https://www.vaud-economie.ch/services/nous-pouvons-vous-aider/creez-une-societe/forme-juridique>
- <https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/entreprises>
- <https://entreprise.easygov.swiss/>





IV. Questions

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir...





Merci de votre attention

taxadvice sàrl
15, rue de la combe
ch-1260 nyon
tél. +41 (0)22 361 30 47
info@taxadvice.ch
www.taxadvice.ch

